

LE GLYPHOSATE EST UN DÉSHÉRBANT :

- * non sélectif (détruit toutes les herbes traitées),
- * foliaire (absorbé par les feuilles),
- * systémique (véhiculé par la sève).

GLYPHOSATE NOUVELLES REGLES D'EMPLOI

des désherbants à base de glyphosate ou N-phosphonométhyl glycine

Dans le cadre de la sécurisation et de la pérennisation de l'utilisation des produits phytosanitaires en France, le Ministère de l'Agriculture, en liaison avec l'UPJ et les autres acteurs de la filière, a défini des nouvelles règles d'application des désherbants à base de glyphosate pour vos jardins. Ces mesures visent à mettre en place des bonnes pratiques d'utilisation pour ce désherbant afin de vous permettre de continuer à bénéficier au maximum de son efficacité et de sa souplesse d'emploi.

RESPECTEZ LES NOUVELLES CONDITIONS D'EMPLOI

1- Distinction des mauvaises herbes à détruire

Afin de mieux doser le produit, il faut distinguer les herbes faciles à détruire (appelées "flore facile") et les herbes difficiles à détruire (appelées "flore difficile").

Les doses d'application varient en fonction de ces 2 types de flore. Les doses étant variables selon les caractéristiques techniques de chaque spécialité, reportez-vous à l'étiquette et respectez scrupuleusement ses indications.

POUR VOUS AIDER : Photos et description des 6 mauvaises herbes difficiles à détruire les plus courantes



Pissenlit : feuilles en rosette découpées, fleurs jaunes



Chardon : feuilles à bord épineux, fleurs violettes



Liseron : feuilles en forme de flèche dont la tige s'enroule sur toute autre plante, fleurs en corolle blanche ou rose

GLYPHOSATE

NOUVELLES REGLES D'EMPLOI



Chiendent : Graminée vivace à rhizomes, feuilles larges, raide, de couleur vert-gris



Ortie : feuilles opposées, vert foncé et brillantes sur le dessus et possédant des poils urticants



Ronce : tiges raides épineuses, feuilles dentées, fleurs blanches

2- Surface imperméable

Sur bitume, goudron, pavage, dallage, ne traiter que de façon localisée : par tache directement sur la mauvaise herbe.

3- Nombre d'applications annuelles

Vous ne pouvez appliquer un désherbant à base de glyphosate qu'au maximum 4 fois par an en respectant :

- * 1 fois sur toute la surface (en plein)
- * 3 fois en localisé (par tache).

DANS TOUS LES CAS D'UTILISATION

* **Lisez bien les étiquettes des produits** que vous achetez et **respectez les préconisations d'emploi des fabricants** (dont les usages autorisés du produit), afin d'éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Ces mesures sont prises conformément à l'avis à tous les détenteurs d'autorisations de mise sur le marché pour les spécialités commerciales à base de glyphosate (ou N phosphonométhyl glycine) paru au Journal officiel de la République Française le 8 octobre 2004.



UNION des entreprises
pour la PROTECTION
des JARDINS et
des ESPACES VERTS

59, avenue de Saxe • 75007 Paris
Tél.: 01 53 69 60 90 • Fax : 01 53 69 60 95 • www.upj-asso.org